

**Concours d'accès aux établissements de formation professionnelle
agricole au titre de l'année scolaire 2013/2014**

Table des matières

Conditions d'accès.....	3
Niveau Technicien Spécialisé.....	3
Niveau Technicien.....	3
Niveau Qualification.....	4
Le dossier de candidature comprend :	4
Sélection des candidats	5
Calendrier des concours ou tests de sélection:	5
Les passerelles inter-niveaux.....	5
Les candidats fonctionnaires	6
Les Candidats étrangers.....	6
Les Bacheliers Sciences agronomiques.....	6
Affichage des résultats.....	7
Rentrée scolaire	7
Listes des établissements et des filières de formation au titre de l'année scolaire 2013- 2014	7

Concours d'accès aux établissements de formation professionnelle agricole au titre de l'année scolaire 2013/2014

Conditions d'accès.

Niveau Technicien Spécialisé

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de **26 ans au plus** à la date de la rentrée scolaire et **18 ans au moins** pour l'IRTSEF de Salé;
- Pour les candidats titulaires d'une licence scientifique, la limite d'âge est fixée à **30 ans au plus** à la date de la rentrée scolaire.
- Etre titulaire du baccalauréat dans les options suivantes ou équivalent :
 - Sciences expérimentales (sciences de la vie et de la terre, sciences agronomiques ou sciences physiques),
 - Sciences mathématiques (sciences mathématiques A et sciences mathématiques B);
 - Sciences économiques et sciences de gestion comptable pour les filières de Gestion des Entreprises Agricoles et Technico-commercial en Intrants Agricoles.

Ou

- Etre titulaire d'un Diplôme de Technicien Agricole ou équivalent dans un domaine de spécialisation correspondant à la filière de formation offerte par l'établissement choisi et ce dans la limite de 5% des places pédagogiques de la carte prévisionnelle du niveau technicien spécialisé;
- Déposer le **dossier** de candidature auprès de l'Institut concerné au plus tard le **Lundi 22 juillet 2013 à 16 heures** ;
 - Réussir les épreuves de sélection pour l'accès à l'établissement choisi.

Niveau Technicien

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de **30 ans** au plus à la date de la rentrée scolaire ;
- Avoir achevé le niveau de la 2^{ème} **année** du baccalauréat sciences expérimentales (sciences physiques, sciences de la vie et de la terre et sciences agronomiques) ; sciences mathématiques (sciences mathématiques A et sciences mathématiques B), génie mécanique, génie électrique, génie civil.

Ou

- Etre titulaire d'un Diplôme de Qualification Agricole ou équivalent dans un domaine de spécialisation correspondant à la filière de formation de l'établissement choisi et ce dans la limite de 10% des places pédagogiques de la carte prévisionnelle du niveau technicien;
- Déposer le **dossier** de candidature auprès de l'Institut concerné au plus tard le **Lundi 22 juillet 2013 à 16 heures** ;
- Réussir les épreuves de sélection pour l'accès à l'établissement choisi.

Niveau Qualification

➤ Orientation

- Etre orienté aux métiers de l'agriculture du niveau qualification par la commission d'orientation du Ministère de l'Education Nationale.
- Réussir les épreuves de sélection pour l'accès organisée par l'établissement choisi.

➤ Concours

- Etre de nationalité marocaine ;
- Avoir achevé la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire collégial et être âgé(e) de **15 à 25 ans** au plus à la date de la rentrée scolaire.

Ou

Etre titulaire d'un Diplôme de Spécialisation Agricole ou équivalent dans un domaine de spécialisation correspondant à la filière de formation offerte par l'établissement choisi et ce dans la limite de 20% des places pédagogiques de la carte prévisionnelle du niveau qualification.

- Déposer un dossier de candidature auprès de l'établissement concerné au plus tard le **Vendredi 05 juillet 2013 à 16 heures** ;
- Réussir les épreuves d'accès à l'établissement choisi.

NB : Les personnes handicapées, jeunes porteurs de projets et fils et filles d'agriculteurs appelés à assurer la relève de leurs parents et dont l'âge se situe entre **25 et 30 ans** peuvent être autorisés à passer le concours **sur demande motivée ou justifiée par les intéressés et après autorisation écrite de la DEFR.**

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande manuscrite de participation au concours indiquant:
 - Le niveau et la filière de formation demandés,
 - L'adresse personnelle,
 - Le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat.
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Une attestation de scolarité originale et les relevés de notes exigés pour la présélection. (Si cette attestation est délivrée par un établissement d'enseignement privé, elle doit être originale et homologuée par l'Académie ou la Délégation du Ministère de l'Education Nationale compétente);

Ou

Une photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite au niveau de formation exigé pour participer au concours.

- Deux photos ;
- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être directement déposés auprès des établissements de formation professionnelle agricole concernés ou adressés par courrier normal à ces établissements avant la date limite du dépôt des dossiers du concours.

Sélection des candidats

- **Niveaux Technicien et Technicien Spécialisé :**
 - **Pour les nouveaux candidats :** la sélection a lieu en deux étapes : une présélection sur dossier et un concours et/ou un test d'accès.
 - **Pour les anciens lauréats :** les candidats admissibles passeront directement les épreuves du concours et/ou du test d'accès.
- **Niveaux Qualification :** Tous les candidats admissibles (Nouveaux et anciens lauréats) passeront directement les épreuves du concours et/ou du test d'accès.

5-1- Présélection sur dossier

La liste des candidats présélectionnés pour participer aux tests d'admission est arrêtée comme suit :

- **Niveau technicien spécialisé**

Cette présélection se fera sur la base de la moyenne générale de l'examen du baccalauréat.

L'effectif total des candidats présélectionnés est au moins égal à **trois fois** la carte prévisionnelle pour ce niveau.

- **Niveau technicien**

Cette présélection se fera sur la base du :

- Relevé des notes de la 1^{ère} année du baccalauréat (Contrôle continu et examen régional) ;
- Relevé des notes de la 2^{ème} année du Baccalauréat (contrôle continu).

Calendrier des concours ou tests de sélection:

- 1^{ère} session des concours et tests de sélection :

Niveau de formation	Dates des concours et tests de sélection
Qualification	- Entre le Lundi 8 et le Jeudi 18 juillet 2013
Technicien	- Le Mercredi 24 juillet 2013
Technicien Spécialisé	- Le Jeudi 25 juillet 2013 pour tous les ITSA

- Autres sessions des concours et tests de sélection :

Les établissements n'ayant pas atteint les effectifs prévus par la carte de la formation professionnelle, doivent organiser d'autres sessions pour recruter de nouveaux stagiaires entre le **05 et le 10 Septembre 2013**.

Les passerelles inter-niveaux.

- **Conditions de participation :**

- **Etre parmi les 5 premiers lauréats** de la promotion de l'année **2012/2013**.

- Etre diplômé dans **le niveau et la spécialité de formation** exigés pour la poursuite des études dans la filière de formation du niveau supérieur offerte par l'établissement à choisir.
- Se présenter au lieu et date des tests de passerelles muni **d'une convocation et d'une copie de l'attestation de réussite**.

➤ **Quotas:**

- Du niveau qualification au niveau technicien : 10% des places pédagogiques de la carte prévisionnelle du niveau technicien.
- Du niveau technicien au niveau technicien spécialisé : 5% des places pédagogiques de la carte prévisionnelle du niveau technicien spécialisé.

➤ **Organisation des tests de passerelles**

Les tests de passerelles seront organisés, pour les différents niveaux et filières de formation, **aux mêmes dates du déroulement des concours et tests de sélection** pour l'accès aux établissements de la Formation Professionnelle Agricole.

➤ **Lieux d'organisation des tests :**

Chaque établissement organisera les tests de passerelles inter-niveaux correspondants aux filières de formation qu'elle assurera en 1ère année de formation 2013-2014.

- **Modalités du déroulement des tests de passerelles**

Ces tests auront lieu aux établissements précités selon des épreuves qui porteront sur la vérification des aptitudes des candidats à poursuivre la formation du niveau immédiatement supérieur.

Les candidats fonctionnaires

Les fonctionnaires doivent satisfaire les conditions de la note circulaire n° 18/SG du 10 mars 2004, fixant les conditions d'accès à la formation diplomate et les modalités d'éligibilité et **particulièrement l'autorisation explicite de la DRH à poursuivre les études avant le démarrage de l'année scolaire**. Ils doivent être **âgés de 40 ans au plus**, à la date de la rentrée scolaire et détenteurs du certificat ou du diplôme professionnel agricole ou équivalent, du niveau immédiatement inférieur, assorti du certificat de scolarité du niveau exigé pour l'accès à ce dernier.

Les Candidats étrangers

Les candidats étrangers sont admis aux établissements de formation professionnelle agricole **à hauteur de 5% au plus**, de la carte prévisionnelle. Les décisions d'affectation des candidats étrangers sont établies au niveau de la DEFR.

Les Bacheliers Sciences agronomiques

Les bacheliers Sciences Agronomiques lauréats de l'année scolaire 2012-2013 ne seront pas soumis à la présélection.

Ils passeront directement l'épreuve d'admission au même titre que les autres candidats bacheliers présélectionnés.

Affichage des résultats

Les listes des candidats admissibles, celles des candidats admis aux concours et aux tests de passerelles ainsi que les listes d'attente par niveau et par filière, seront affichées au niveau de l'établissement concerné.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire des stagiaires au titre de l'année de formation **2013/2014** est fixée comme suit :

Niveau	Première année	Deuxième année
Qualification, Technicien et Technicien Spécialisé	Mercredi 18 septembre 2013	Mardi 10 septembre 2013

Listes des établissements et des filières de formation au titre de l'année scolaire 2013-2014

Régions	EFPA	Niveau	Filières
Tanger-Tétouan	ITSA Tétouan	Q	Jardinage (APC)
		Q	Arboriculture Fruitière(APC)
		TS	Plantes Aromatiques et Médicinales (APC)
	ITA Larache	Q	Maraichage (APC)
		T	Horticulture (APC)
Gharb-Chérarda-Béni Hssen	IRTSE Fouarat	TS	Aviculture (APC)
		TS	Elevage des Ruminants
		TS	Qualité des Produits Animaux et d'Origine Animale
	ITA Bel Ksiri (L,A)	T	Horticulture (APC)
		Q	Polyculture Élevage
		Q	Mécanique Agricole
Rabat-Salé-Zemmour- Zaer	ITSMAER Bouknadel	T	Agroéquipement (APC)
		TS	Electromécanique
		TS	Gestion Maîtrise Eau
	IRTSEF Salé	TS	Eaux et Forêts
		ITA Tiflet	Q
	T		Elevage B.O.C (APC)
	Q		Polyculture Élevage
	Grand Casablanca	IPSMTSGCA Mohammedia	T
Q			Polyculture Élevage
TS			Gestion Entr. Agri (APC)
TS			Commercialisation des Intrants Agricoles (APC)
TS			Cult.Orne.Aména.Paysager
Chaouia-Ouardigha	ITA Chaouia	T	Polyculture Élevage
		CQA O. Moumen	Q
	Q		Polyculture -élevage
	CQA O. Fennane		Q
	CQA Bir Mezoui	Q	Polyculture -élevage
Abda - Doukkala	ITA Jmaa Shaim (L.A)	T	Polyculture -élevage
		ITA K. MTOUH	Q

Régions	EFPA	Niveau	Filières
Marrakech-Tensift Haouz	ITSA Souihla	Q	Maraichage (APC)
		T	Horticulture (APC)
		T	Elevage B-O-C (APC)
		TS	Commercialisation des Intrants Agricoles (APC)
		TS	Aviculture (APC)
	CQA Attaouia	Q	Polyculture -élevage
		Q	Installation des Systèmes d'Irrigation(APC)
Tadla-Azilal	ITSA F Ben Salah	Q	Mécanique Agricole
		Q	Installation des Systèmes d'Irrigation(APC)
		T	Horticulture (APC)
	CQA F Ben Salah (L.A)	Q	Polyculture -élevage
Souss Massa-Daraa	Complexe Horticole d'Agadir	TS	T.C en Production Horticole
	ITSA Ouled Teima (L.A)	Q	Maraichage (APC)
		T	Horticulture (APC)
		T	Elevage B.O.C (APC)
		TS	Commercialisation des Intrants Agricoles (APC)
	CQA Taroudant	Q	Polyculture -élevage
CQA Tiznit	Q	Polyculture -élevage	
Meknès –Tafilalet	ITSH Meknès	Q	Arboriculture Fruitière(APC)
		T	Horticulture (APC)
		TS	Commercialisation des Intrants Agricoles (APC)
	ITSGRT Meknès	TS	Topographie
		TS	Gestion Maîtrise Eau
	ITA Ben Khilil	Q	Polyculture -élevage
		Q	Arboriculture Fruitière(APC)
		T	Horticulture (APC)
	ITSA Errachidia	Q	Polyculture -élevage
		Q	Arboriculture Fruitière(APC)
		T	Horticulture (APC)
	CQA Bouderbala	Q	Arboriculture Fruitière(APC)
	ITA Ain Taoujdate (L.A)	T	Elevage B-O-C (APC)
		Q	Polyculture -élevage
Fès - Boulemane	CQA El Menzel	Q	Polyculture -élevage
	CQA Missouri	Q	Polyculture -élevage
Oriental	ITSA Zraib	T	Horticulture (APC)
		TS	Commercialisation des Intrants Agricoles (APC)
	ITA Berkane (L.A)	Q	Polyculture -élevage
		T	Elevage B-O-C (APC)
CQA Bouchtat	Q	Polyculture -élevage	
Taza - Al Hoceima - Taounate	ITA Oued Amlil (L.A)	Q	Polyculture -élevage
		T	Polyculture -élevage
	ITA Sahel Boutahar	Q	Polyculture -élevage
		T	Polyculture -élevage
Guelmim-Smara	ITA Guelmim	T	Horticulture (APC)
		Q	Polyculture -élevage
Laâyoune- Boujdour-Sakia Hamra	CQA Laâyoune	Q	Polyculture -élevage

Q : Qualification ; T : Technicien ; TS : Technicien Spécialisé